

Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, je me permets de reparler de l'imposition des Belges bénéficiaires de pensions de source allemande consécutives à un travail forcé au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Au mois de mars, M. Vanackere m'avait indiqué qu'une concertation avait lieu entre le ministère belge des Finances et son équivalent allemand pour mettre au point une solution pragmatique. Cependant, je reste également préoccupée par la situation des enrôlés de force dans l'armée allemande, qui restent à ce stade toujours imposables.

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Où en est la concertation avec le ministère fédéral allemand? Une solution définitive a-t-elle pu être trouvée? La situation des enrôlés de force dans l'armée allemande a-t-elle été abordée? Quelles démarches avez-vous entreprises à ce sujet? Une solution a-t-elle abouti? Si oui, laquelle?

Servais Verherstraeten, secrétaire d'État: Monsieur le président, chers collègues, en ce qui concerne les personnes déportées, une solution pragmatique a effectivement été trouvée au début de l'année. L'administration allemande accepte d'exempter d'impôt les Belges déportés figurant sur une liste établie par le SPF Sécurité sociale et communiquée par mon administration à l'administration fiscale allemande. Cette solution sera entérinée par un accord officiel entre les administrations belge et allemande à Berlin début 2013.

En ce qui concerne les personnes enrôlées de force, mon administration a demandé aux autorités allemandes d'appliquer à cette catégorie particulière de travailleurs forcés le même régime qu'aux personnes déportées, c'est-à-dire l'exonération en Allemagne. À cet effet, j'ai demandé au Service des Pensions du Secteur Public l'établissement d'une liste de personnes ayant le statut d'incorporé de force dans la Wehrmacht et bénéficiant, de ce fait, d'une pension belge. Mon administration vient de recevoir cette liste et la communiquera dans les meilleurs délais à l'administration allemande. Lors des prochains pourparlers à Berlin, ce problème de l'exemption des personnes enrôlées de force sera mis sur la table.